JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE **DE MAURITANIE**



BIMENSUEL Paraissant les 15 et 30 de chaque mois

|--|

SOMMAIRE

I - Lois & Ordonnances

II - DECRETS, ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES

Présidence de la République

Actes Divers	
5 Avril 2009	Arrête n° 220 Portant nomination d'inspecteurs à l'Inspection Générale
	des Forces Armées et de Sécurité
	Premier Ministère
Actes Divers	
06 Avril 2009	Article n° 223 portant nomination d'un Conseiller au Cabinet du Premier
	Ministre

06 Avril 2009	Article n° 224 portant nomination d'un Chargé de Mission au Cabinet du Premier Ministre
	Ministère de la Justice
Actes Divers	
30 Mars 2009	Article n° 212 rectifiant certaines dispositions de l'arrêté conjoint n° 395 du 3 décembre 2008 Accordant la qualité d'officier de police judiciaire (OPJ) à deux inspectrices de police
Miı	nistère des Affaires Etrangères et de la Cooperation
Actes Divers	
16 Mars 2009	Article n° 190 portant désignation d'un Attaché Militaire Naval et de l'Air Prés de la Ligue Arabe au Caire
17 Mars 2009	Article n° 191 portant désignation d'un Attaché Militaire Naval et de l'Air Prés la L'Ambassade de Mauritanie à Rabat
22 Mars 2009	Arrêté n° 200 portant nomination et affectation d'un fonctionnaire1238
	Ministère de la Défense Nationale
Actes Divers	
24 février 2009	Arrêté n° 147 portant attribution du Brevet de Capitaine à des Officiers
-	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
Actes Divers	
25 février 2009	Arrêté n°149 Mettant en position de stage un Adjudant de Police1239
01 Mars 2009	Arrêté n° 153 Portant avancement exceptionnel au grade d'Adjudant de
03 Mars 2009	Police
04 Mars 2009	Arrêté n° 170 portant nomination en qualité de Chef de Division à la Direction Générale de la Sûreté Nationale
09 Mars 2009	Arrêté n° 181 portant nomination en qualité de Chef de Division à la Direction Générale de la Sûreté Nationale
09 Mars 2009	Arrêté n° 182 Constatant la cessation définitive de fonction pour cause de décès d'un Brigadier de Police
03 Mars 2009	Arrêté n° 183 portant avancement automatique d'échelon de certains fonctionnaires de la Sûreté Nationale
09 Mars 2009	Arrêté n° 184 Constatant la cessation définitive de fonction pour cause de décès d'un Brigadier Chef de police
09 Mars 2009	Arrêté n° 185 Portant nomination en qualité de chef de Division à la Direction Générale de la sûreté Nationale
15 Mars 2009	Arrêté n° 187 Portant nomination en qualité de chef de division à la direction Générale de la sûreté Nationale
18 Mars 2009	Arrêté n° 196 Portant nomination en qualité de chef de Service à la direction Générale de la sûreté Nationale

18 Mars 2009	Arrêté n° 197 portant avancement automatique d'échelon de certains
	fonctionnaires cadres de la Sûreté Nationale
23 Mars 2009	Arrêté n° 201 Accordant une bonification d'indice à un agent
	de police
23 Mars 2009	Arrêté n° 202 Accordant une bonification d'indice à un Brigadier de
	police
06 Avril 2009	Arrêté n° 222 Portant mise à la retraite d'office d'un sous-officier de la
	garde Nationale
06 Avril 2009	Arrêté n° 236 Portant mise en disponibilité de deux ans d'un Officier de
	la garde Nationale
08 Avril 2009	Arrêté n° 237 Portant mise à la retraite proportionnelle de trois sous-
	officiers (03) de deux ans et de deux (02) Garde Nationale1243
08 Avril 2009	Arrêté n° 238 portant avancement automatique d'échelon de certains
	fonctionnaires cadre de la Sûreté Nationale
08 Avril 2009	Arrêté n°239 Portant nomination des Professeurs Vacataires Et Chargés
	de cours et d'encadrement de stage et des travaux pratiques à la Direction
	des Ecoles et des centres de formation
15 Septembre 2009	Arrêté n° 3041 Portant Cession définitive de Terrains à Nouakchott au
	Profit de 25 Permissionnaires
15 Septembre 2009	Arrêté N° 3397 Portant Cession définitive de Terrains à Nouakchott au
	Profit de 7 Permissionnaires
	Ministère des Finances
Actes Divers	
02 Mars 2009	Arrêté n° 154 Mettant partout où à la mise en position de stage d'un
	fonctionnaire
05 Avril 2009	Arrêté n° 221 Portant nomination de payeurs à la Direction Générale du
	Trésor et de la Comptabilité Publique
06 avril 2009	Arrêté n° 225 Portant fin à la mise en position d'un fonctionnaire1252
	Ministère de l'Ediction Nationale
Actes Divers	
25 Février	Arrêté n° 148 Portant prolongation de la mise de stage d'un
	Fonctionnaire
01 Mars 2009	Arrêté n° 152 Portant régularisation de la situation administrative d'un
	fonctionnaire
02 Mars 2009	Arrêté n° 155 Portant régularisation de la situation administrative d'un
	fonctionnaire
02 Mars 2009	Arrêté n° 157 Portant rectificatif de nom d'un Fonctionnaire1252
02 Mars 2009	Arrêté n° 158 Portant rectificatif de nom d'un Fonctionnaire1253
02 Mars 2009	Arrêté n° 159 Portant rectificatif de nom d'un fonctionnaire1253
02 Mars 2009	Arrêté n° 160 Portant rectificatif de nom d'un Fonctionnaire1253
02 Mars 2009	Arrêté n° 161 Portant rectificatif de la date de naissance d'un
	Fonctionnaire 1253

des examens et de l'évaluation au ministère de l'éducation	254
	254
Nationale12	
16 Mars 2009 Arrêté n° 188 Portant prolongation de la mise de stage d'un	
Fonctionnaire1	254
16 Mars 2009 Arrêté n° 189 Portant régularisation de la situation administrative d'un	
Fonctionnaire1	254
17 Mars 2009 Arrêté n° 192 Portant prolongation de la mise en position de stage d'un	
Fonctionnaire	254
25 Mars 2009 Arrêté n° 207 Portant Nomination du coordinateur de la cellule Nation	nale
de l'évaluation et du suivi	254
30 Mars 2009 Arrêté n° 215 Portant prolongation d'une mise en position de stage d'u	n
Fonctionnaire1	255
02 Avril 2009 Arrêté n° 219 Portant détachement d'un Fonctionnaire	255
08 Avril 2009 Arrêté n° 227 Mettant fin à la mise en position de stage d'un	
Fonctionnaire1	255
24 Février 2009 Arrêté n° 146 Portant nomination et titularisation d'un Fonctionnaire	
02 Mars 2009 Arrêté n° 156 Portant rectificatif de l'arrêté n° 074 du 21/01/20091	255
02 Mars 2009 Arrêté n° 162 Portant nomination et titularisation d'un Fonctionnaire.1	256
02 Mars 2009 Arrêté n° 164 Portant nomination et titularisation de certains	
Fonctionnaires stagiaires	256
02 Mars 2009 Arrêté n° 165 Portant titularisation d'un Professeur de l'enseignement	
Supérieur12	256
04 Mars 2009 Arrêté n° 169 Accordant une prime de spécialisation à un	
Fonctionnaire1	256
05 Mars 2009 Arrêté n° 171 Portant Régularisation de la situation administrative d'un	1
Fonctionnaire1	256
09 Mars 2009 Arrêté n° 172 Constatant le décès de deux Fonctionnaires	257
09 Mars 2009 Arrêté n° 174 Constatant le décès d'un Fonctionnaire	257
09 Mars 2009 Arrêté n°175 Accordant une prime de Spécialisation à un Docteur en	
pharmacie	257
09 Mars 2009 Arrêté n° 176 Accordant une prime de spécialisation à certains	
Fonctionnaires	257
09 Mars 2009 Arrêté n° 177 Portant rectificatif de nom d'un Fonctionnaire	
Ministère du Développement Rural et de l'Environnement Actes Divers	
09 Aout 2009 Arrêté n°3199 Portant Agrément d'une Coopérative Agro-pastorale	
dénommée : Ehel Bilad Teyib/ Gligue Ehel Biye/ Kreyatt Ehel Haje	
Hamahoullah/Bougadoum/ Amourj/ Hodh Charghi	58
III - TXTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION	

IV - ANNONCES

I - Lois & Ordonnances

II - DECRETS, ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES

Présidence de la République

Actes Divers

Arrête n° 220 du 5 Avril 2009 Portant nomination d'inspecteurs à l'Inspection Générale des Forces Armées et de Sécurité.

Article Premier: En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 156-2008 du 31 Août 2008 sont nommés inspecteurs à l'Inspection Générale des Forces Armées et de Sécurité les officiers dont les noms suivent:

Inspection chargée de l'Armée Nationale

- Colonel Mohameden Ould Bilal, Matricule 761290
- Lieutenant-colonel Moustapha Ould Sidi Ali, Matricule 80906

Inspection Chargée de la Gendarmerie **Nationale**

- Colonel Mohamed Vall Ould M'Ayiv, Matricule 89089 G

Inspection Chargée de la Garde Nationale

- Colonel Cheikh Ould Abdel Haye, Matricule 554653

Inspection Chargée de la Police Nationale

Commissaire Ahmed Ould Louleid

Inspection Chargée du Morale, de la Discipline et des Conditions de vie

- Lieutenant -Colonel Kabber Ould Issa, Matricule 83432
- Commandant Sidi Ould Sid'Ahmed, Matricule 85436

Inspection Chargée du Matériel

- Commandant Mohamed Abdellahi Ould Horma, Matricule 84373
- Commandant Mohamed Taghiyoullah Ould Abbas, Matricule 83147
- Inspection Chargée du Contrôle Administratif et de Gestion
- Lieutenant -Colonel Intendant Ely Ould Dah, Matricule 82659

- Commandant intendant El Hacen Ould Mohamédou, Matricule 81622.

Article 2: Le présent arrêté sera publié selon la procédure d'urgence et au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Premier Ministère

Actes Divers

Article n° 223 du 06 Avril 2009 portant nomination d'un Conseiller au Cabinet du Premier Ministre

Article Premier: est nommé Conseiller au Cabinet du Premier Ministre chargé de la Sécurité, Monsieur Yabed Ould Saidna Ali Ould Hanena.

Article 2: Le présent Arrêté sera publié suivant la procédure d'urgence et au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Article n° 224 du 06 Avril 2009 portant nomination d'un Chargé de Mission au Cabinet du Premier Ministre

Article Premier: est nommé Chargé de Mission au Cabinet du Premier Ministre chargé de la Sécurité, Monsieur Mohamed Nouh Ould Taleb Vezzaz.

Article 2: Le présent Arrêté sera publié suivant la procédure d'urgence et au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Ministère de la Justice

Actes Divers

Article n° 212 du 30 Mars 2009 rectifiant certaines dispositions de l'arrêté conjoint n° 395 du 3 décembre 2008 Accordant la qualité d'officier de police judiciaire (OPJ) à deux inspectrices de police

Article Premier: Certaines dispositions de l'article premier de l'arrêté conjoint n° 395 du 3 décembre 2008 accordant la qualité d'officier de police judiciaire (OPJ) a deux inspectrices de police sont rectifiées ainsi qu'il au lieu de:

- Nebghouha Mint Mohamed El Hadrami

Lire:

- Makfoula mint Mohamed El Hadrami.

Article 2: Le présent Arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Ministère des Affaires Etrangères et de la Cooperation

Actes Divers

Article n° 190 du 16 Mars 2009 portant désignation d'un Attaché Militaire Naval et de l'Air Prés de la Ligue Arabe au Caire

Article Premier: Le Colonel Mohamed Ahmed Ould Ismail Ould Cheikh, est nommé à compter du 10 Mars 2009 Attaché militaire Naval et de l'Air Prés de la Ligue Arabe au Caire.

Article 2: L'intéressé est assimilé au rang de 1er Conseiller. A cet effet, il bénéficie de la même rémunération et des mêmes avantages que celui-ci.

Article 3: Il est pris en charge par le Ministère de la Défense Nationale pour ce qui est des avantages en nature suivants:

- Logement - ameublement - chauffage eau - électricité - téléphone - voiture chauffeur – domestiques.

Article 4: Le présent Arrêté sera publié partout où besoin sera et au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Article n° 191 du 17 Mars 2009 portant désignation d'un Attaché Militaire Naval et de l'Air Prés la L'Ambassade de Mauritanie à Rabat

Article Premier: Le Colonel Brahim Salem Ould Ahmed Baba, est nommé à compter du 06 Février 2009 Attaché militaire Naval et de l'Air Prés l'Ambassade de Mauritanie à Rabat.

Article 2: L'intéressé est assimilé au rang de 1er Conseiller. A cet effet, il bénéficie de la même rémunération et des mêmes avantages que celui-ci.

Article 3: Il est pris en charge par le Ministère de la Défense Nationale pour ce qui est des avantages en nature suivants:

- Logement - ameublement - chauffage eau - électricité - téléphone - voiture chauffeur – domestiques

Article 4: Le présent Arrêté sera publié partout où besoin sera et au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Arrêté n° 200 du 22 Mars 2009 portant nomination et affectation d'un fonctionnaire Article Premier: A compter du 22 Mars 2009, Monsieur Mohamed Ould Taleb, professeur, Matricule 67.810 F est nommé et affecté en qualité de 1er Conseiller a l'Ambassade de la République Islamique de Mauritanie à Tripoli.

Article 2: Le présent Arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Ministère de la Défense Nationale

Actes Divers

Arrêté n° 147 du 24 février 2009/ portant attribution du Brevet de Capitaine à des Officiers

Article Premier: Le brevet de Capitaine est attribué aux lieutenants dont les noms et matricules suivent pour compter 01.11.208:

Noms et Prénoms	Grades	Mles
Niang Alioune	Lt	95565
Neih Ould Nebghouh	=.=	89779
Souleimane Ould Abdi	=.=	91472
Ousmane Sow	=.=	96763
Souleimane Ould	=.=	99733
Mmouny		
Sidi Md Ould	=.=	88937
Mouhamed		
Vane Ould Mouhamed	=.=	89758
Mahmoud Ould Moctar	=.=	91130
Dede Ould Brahim	=.=	93467
El Moctar Ould Beinnah	=.=	93467
Baba Ould Sidi	=.=	96628
Mouhamed		
Abdel Weddoud Ould	=.=	98858
Mohamédou		
Ahmédou Ould Brahim	=.=	98841
Ahmed Bezeid Ould	=.=	98694
Neck		
Sidi Mohamed Ould	=.=	111159
Jiddou		
Malainine Coulibaly	=.=	91445
Sall Adama Salif	=.=	90828
N'Diaye Moussa	=.=	93310
Aghlanass Ould Bollé	=.=	98799
Brahim Ould Boukhary	=.=	108160
Sidi Md Ould Sidibé	=.=	95608
Moussa		

Article 2: Le Chef d'Etat-major National est chargé de l'exécution du présent Arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Ministère de l'Intérieur et de la **Décentralisation**

Actes Divers

Arrêté n°149 du 25 février 2009/ Mettant en position de stage un Adjudant de Police

Article Premier: l'Adjudant de police 2éme échelon, indice 530, matricule solde 43876 Q, Mohamed Ould Ahmédou, est mis en position de stage pour une durée d'une année à la faculté de Médecine à l'université de Conakry, pour compter du 1er Janvier 2009.

Article 2: Les salaires de l'intéressé demeurent supportés par le Budget de l'Etat pendant la durée de la formation.

Article 3: Le présent Arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Arrêté n° 153 du 01 Mars 2009 Portant exceptionnel avancement grade d'Adjudant de Police

Article Premier: l'avancement exceptionnel au grade d'Adjudant de police échelon, indice 500, est accordé au Brigadier Chef de Police de 2^{ème} échelon, indice 470, matricule solde 11555 J, Moktar Daouda, à compter du 08 Avril 2008.

Article 2: Le présent Arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Arrêté n° 168 du 03 Mars 2009 Constatant la cessation définitive de fonction pour cause de décès d'un agent de Police

Article Premier: Est constatée la cessation définitive de fonction pour cause de décès à compter du 15 Octobre 2008 de Monsieur El Hadrami Ould Hademine, agent de police de 2^{ème} échelon, indice 300, matricule 74898K.

Article 2: Le présent Arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Arrêté n° 170 du 04 Mars 2009 portant nomination en qualité de Chef de Division à la Direction Générale de la Sûreté Nationale Article Premier: est nommé à la Direction Générale de la Sûreté Nationale, le Fonctionnaire de police dont Le nom suit: DIRECTION REGIONALE DE LA SURETE DU BRAKNA

Commissariat de Police de M'bagne DIVISION CORPS URBAIN

- Chef de Division: l'Adjudant de Police El Khalil Ould Hasni, matricule solde 43948 T, en remplacement de L'Adjudant chef de Police Isselmou Ould Moine matricule solde 11181 C.

Article 2: Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de sa signature sera et publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Arrêté n° 181 du 09 Mars 2009 portant nomination en qualité de Chef de Division à la Direction Générale de la Sûreté Nationale. Article Premier: est nommé à la Direction Générale de la Sûreté Nationale, le Fonctionnaire de police dont Le nom suit: GROUPEMENT SPECIAL DE MAINTIEN DE L'ORDRE

DIVISION SECTION DE MARCHE

- Chef de Division: Brigadier Amadou Sall, matricule solde 12322 S, en remplacement de L'Adjudant de Police N'diaye Alassane matricule solde 12394 W.

Article 2: Le présent Arrêté qui prend effet à compter de la date de sa signature et sera

publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Arrêté n° 182 du 09 Mars 2009 Constatant la cessation définitive de fonction pour cause de décès d'un Brigadier de Police

Article Premier: Est constatée la cessation définitive de fonction pour cause de décès à compter du 08/02/ 2008 de Monsieur Mohamed Yeslim Ould Benawf, Brigadier de police de 3^{ème} échelon, indice 410, matricule 60075 Y, Direction du Personnel et de la Formation.

Article 2: Le présent Arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Arrêté n° 183 du 03 Mars 2009 portant automatique avancement d'échelon certains fonctionnaires de la Sûreté Nationale

Article Premier: Est constaté l'avancement automatique d'échelon des fonctionnaires de police, dont les noms suivent:

Au Grade de Brigadier Chef de Police de 2^{ème} échelon, indice 470 à compter du 1^{er} /01/2009

	U	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
Matricule	Nom et Prénoms	Ancienne Situation	Nouvelle Situation
24655 Y	Mohamed Ould Barka	1 ^{er} echelon, Ind 440	2ème éch. Ind 470
24751 C	Malainine Ould Yeslim	==	==
24846 F	Khalifa Ould Cheikhna	==	==
24880 S	Mohamed Ould Bouna	==	==
51067 G	Cheikh Ould Med Hamady	==	==
24690 L	Brahim Ould Maouloud	==	==
24801 G	Lehbib Ould Mohameden	==	==
24806 M	Saleck Ould Vally	==	==
22648 R	Moctar Ould Houneine	==	==
22642 K	Ahmed Ould Med Moustapha	==	==
-			

Article 2: Le présent Arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin et sera publié Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Arrêté n° 184 du 09 Mars 2009 Constatant la cessation définitive de fonction pour cause de décès d'un Brigadier Chef de police

Article Premier: Est constatée la cessation définitive de fonction pour cause de décès à compter du 27/04/2008 de Monsieur Mohamed Ould Bossalif, Brigadier Chef de Police de 2^{ème} échelon, indice 470, Matricule 23202 T.

Article 2: Le présent Arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Arrêté n° 185 du 09 Mars 2009 Portant nomination en qualité de chef de Division à la Direction Générale de la sûreté Nationale Article Premier: Est nommé à la direction Générale de la sûreté Nationale, fonctionnaire de police dont le nom suit: Brigade Spéciale Chargée de mineurs en conflit avec la loi

DIVISION DE CORPS URBAIN

- Chef de division: Adjudant chef de police Barry Doro matricule 11116 G.

Article 2: Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de sa signature sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et publié au journal officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Arrêté n° 187 du 15 Mars 2009 Portant nomination en qualité de chef de division à la direction Générale de la sûreté Nationale **Article Premier**: sont nommés à la direction Générale de la sûreté Nationale, les

fonctionnaires de police dont les noms suivent:

DIRECTION DE LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE

COMMISSARIAT SPECIAL AEROPORT DE NKTT

DIVISION: Camera télésurveillance picte

- Chef de division: Adjudant chef de Police: Dieng Khalidou, Matricule solde 12296 P.

DIVISION: Camera télésurveillance et d'analyse d'image au niveau de l'aérogare

- Chef de division: Brigadier chef de Police: Moulaye Diallo, Matricule 23336

DIVISION: du système d'identification de la reconnaissance

- Chef de division: Brigadier chef de Police: Heiba Ould Salem, matricule solde 21348 D.

DIVISION: Unité de gestion de production du flux migratoire

- Chef de division: Brigadier chef de Police: Mohamédou Alassane, matricule solde 21448 D.

DIVISION: archive

- Chef de division: Brigadier chef de Police: Abdellahi Ould Mohamed. Matricule solde 21468 J.

Article 2: Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de sa signature et sera publié au journal officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Arrêté n° 196 du 18 Mars 2009 Portant nomination en qualité de chef de Service à la direction Générale de la sûreté Nationale.

Article Premier: sont nommés à la Direction Générale de la sûreté Nationale, les fonctionnaires cadre de police dont les noms suivent:

DIRECTION DE LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE

SERVICE DES PASSEPORTS

Chef de Service: Commissaire de Police Sidi Mohamed Ould Mahfoudeh, Matricule solde 84352 L, en remplacement de Police Bahah Ould L'Inspecteur de Mohamédou Matricule solde 15662 A.

SERVICE ETRANGER ET RENSEIGNEMENTS

Chef de Service: Inspecteur de Police Bahah Ould Mohamed, Matricule 15664 A, en remplacement de L'Inspecteur de Police Mohamed Ould Javar Matricule solde 23429 O mis en stage

Article 2: Le présent arrêté sera publié au journal officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Arrêté n° 197 du 18 Mars 2009 portant avancement automatique d'échelon certains fonctionnaires cadres de la Sûreté Nationale.

Article **Premier:** Est constatée l'avancement automatique d'échelon des fonctionnaires de Police, dont les noms suivent:

Au Grade de Commissaire divisionnaire de Police de 3^{ème} échelon indice 1500 à compter du 1^{er} /01/2009

Nom et Prénom Matricule		A. Situation	N. Situation			
Md Ould Brahim Seyid 11157 B		2 ^{ème} échelon, Ind .1450	3 ^{ème} échelon Ind. 1500			
Au Grade de Commissaire Principal de Police de 5 ^{ème} échelon indice 1380 à Compter du 1 ^{er} 01/2009						
Nom et Prénom Matricule		A Situation	N Situation			

Nom et Prénom	Matricule	A. Situation	N. Situation
Md Mahmoud Ould Moutaly	10993 Y	4 ^{ème} échelon, Ind .1340	5 ^{ème} échelon Ind. 1380

Article 2: Le présent Arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Arrêté n° 201 du 23 Mars 2009 Accordant une bonification d'indice à un agent

Article Premier : L'agent de Police de 2ème échelon, indice 300, Matricule 74862 W, Moustapha Ould Taleb, ayant obtenu l'attestation de diplôme dans le domaine de télécommunications en Algérie, reçoit une bonification indiciaire de 07 points par année d'étude, et ce à compter du 22 Avril 2006, date d'obtention du diplôme.

Article 2: Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et publié au journal officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Arrêté n° 202 du 23 Mars 2009 Accordant une bonification d'indice à un Brigadier de police.

Article Premier: Messaouda Mint Bilal, Brigadier de Police de 3ème échelon, indice 410, Matricule solde 40156 X, ayant obtenu un diplôme d'état de sage femme à l'issue de 4ans d'étude à l'école Nationale de santé Publique de Nouakchott, reçoit bonification indiciaire de 07 points par année d'études, et ce à compter du 22 Juillet 2008, date d'obtention du diplôme.

Article 2: Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et publié au journal officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Arrêté n° 222 du 06 Avril 2009 Portant mise à la retraite d'office d'un sous-officier de la garde Nationale.

Article Premier: Est mis à la retraite d'office à compter du 31 Décembre 2008 le Sous-officier dont le nom grade et matricule figurent au tableau ci-dessous.

Nom et Prenom	Grade	Matricule	Anciennetés	Indice
Abaye O/ M'bareck	Brigadier	4446	15 ans 03 mois 03 Jours	300

Article 2: Le certificat de bonne conduite ne leur sera pas délivré.

Article 3: Le présent arrêté sera publié au journal officiel de République Islamique de Mauritanie.

Arrêté n° 236 du 06 Avril 2009 Portant mise en disponibilité de deux ans d'un Officier de la garde Nationale

Article Premier: Est mis en disponibilité de deux ans non renouvelable à compter du 18 Janvier 2009 le lieutenant Mohamed Taghiyoullah Ould El Ghoutoub Matricule 6660.

Article 2: L'intéressé bénéficiera de ses droits à la retraite proportionnelle à l'issue de cette période.

Article 3: Le présent arrêté sera publié au journal officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Arrêté n° 237 du 08 Avril 2009 Portant mise à la retraite proportionnelle de trois sous-officiers (03) de deux ans et de deux (02) Garde Nationale

Article Premier: Sont admis à la retraite proportionnelle sur leurs demandes à compter des dates énumérées les sous-officiers et gardes dont les noms, grades et matricules figurent au tableau ciaprès:

Nom et Prenom	Grade	Matricule	Indice	Date d'effet	Anciennetés
Yahya O/ Med Lemine	Adjudant	63.4733	520	13-01-2009	23 ans 00 mois 11 Jours
Salima O/ Babatou	Adjudant	70.5959	500	29-12-2008	17 ans 09 mois 28 Jours
Moctar Maouloud	Brigadier	64.5254	300	01-07-2008	19 ans 00 mois 00 Jours
Brahim					
Amar O/ Mohamed	Garde	69.5960	290	25-01-2009	17 ans 10 mois 25 Jours
Yahya O/ Moctar	Garde	65.5275	290	27-11-2008	19 ans 04 mois 26 Jours

Article 2: Le transport des intéressés ainsi que les membres de leurs familles du lieu de résidence militaire au lieu de naissance est à la charge de l'état-major de la garde Nationale.

Article 3: Le certificat de bonne conduite leur sera délivré sur leurs demandes.

Article 4: Le présent arrêté sera publié au journal officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Arrêté n° 238 du 08 Avril 2009 portant avancement automatique d'échelon de certains fonctionnaires cadre de la Sûreté Nationale.

Article Premier: Est constaté l'avancement automatique d'échelon des fonctionnaires de police, dont les noms suivent:

Au Grade de Commissaire principal de Police de 6ème échelon, indice 1410 du 01 /01/2009

Nom et Prénom	Matricule	Ancienne Situation	Nouvelle Situation
Med Mahmoud Ould Abdel	11.408 Z	5ème éch, Ind.1380	6ème éch, Ind.1410
Aziz			
Vadily Ould Nagi	23395 D	5ème éch, Ind.1380	6ème éch, Ind.1410

Article 2: Le présent Arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Arrêté n°239 du 08 Avril 2009 Portant nomination des Professeurs Vacataires Et Chargés de cours et d'encadrement de stage et des travaux pratiques à la Direction des Ecoles et des centres de formation

Article Premier: Sont nommés Professeurs vacataires et chargé de cours et d'encadrement de stage et des travaux pratiques à la Direction des Ecoles et des centres de formation, les personnes dont les noms suivent:

Premier groupe: Personnel d'enseignement

Magistrat La Ould Mohamed Oumar

2. Magistrat Mohamed Ould Ahmed Ould Cheikh Sidiya

Docteur 3. El Moctar Ould Hacen

Mohamed Yahya Ould Mhd Mahmoud Commissaire de Police

Commissaire de Police Mohamed Ould Denna 5. 6. Commissaire de Police Yahefdhou Ould Amar 7. Commissaire de Police Ely Ould Moctar Commissaire de Police Ahmédou Ould Kaber 8.

9. Commissaire de Police Nahah Ould Mohamed Mahmoud

10. Commissaire de Police Abou Harouna Diop 11. Commissaire de Police Ahmed Ould Moussa

12. Commissaire de Police Mouhamed El Hadi Ould Mohamed 13. Commissaire de Police N'Diaye Alhousseinou Djibril

14. Commissaire de Divisionnaire de Police en retraite Mohamed Ould El Bar

15. Commissaire Principal de Police en retraite Cheikhna Ould Mohamed Saleh

16. Commissaire de Police en retraite Bâ Samba Thierno 17. Officier de Police Mohamed Ould Abdallahi

18. Officier de Police Meyssa Fall

19. Officier de Police Issselmou Ould Meftah 20. Officer de Police Mohamed Ould Lehoux

21. Officer de Police Mohamed Moctar Ould Mohamed Moctar

22. Officer de Police Ahmed Ould Meymoune

23. Commandant Abdallahi Ould Mohamed Vall

24. Officier de Police en retraite Mahmoudy Ould Béchir

25. Capitaine en retraite Leytou Ould Said Ould Cheikh Ahmed

26. Capitaine en retraite Abdallahi Ould Soudany

Ahmed Taleb Ould Abderrahmane 27. Inspecteur de Police

28. Inspecteur de Police Hassen Ould Samba Amadou Kénémé 29. Inspecteur de Police 30. Inspecteur de Police Salka Mint Choumad

Mohamed Abdallahi Ould Ahmed 31. Inspecteur de Police 32. Inspecteur de Police Mohamed Lemine Ould Mélanine

33. Inspecteur de Police Diop Abdoulaye

34. Inspecteur de Police Abdel Kérim Ould Bneïjar Sid'Ahmed Ould Mohamed 35. Inspecteur de Police

36. Adjudant de Police Tah Ould El Moctar

37. Adjudant chef de Police en retraite Mohamed Salem Ould sidi Mohamed

de Police en retraite Diallo Demba 38. Adjudant chef

39. Adjudant chef de la Gendarmerie en retraite Mohamed yakoub

de Police en retraite Cheikhna Ould Cheikh Ahmed 40. Adjudant chef 41. Moniteur de Karaté Mohamed Ould Sid'Ahmed El Mounir 42. Deuxième groupe: Personnel d'encadrement de stage et de travaux pratique 43. Adjudant chef de Police Baba Ould Taleb Mohamed Abdallahi Ould Moctar 44. Adjudant de Police 45. Adjudant de Police Youssouf Ould Abdi 46. Adjudant de Police Oumar Hawa Diallo Thiébé Hamady 47. Brigadier chef de Police 48. Brigadier chef de Police Diop Babacar 49. Brigadier chef de Police N'Diaye Mamadou 50. Brigadier chef de Police Miné Ould Modié 51. Brigadier chef de Police Mohameden Ould Mohamed Moustapha 52. Brigadier chef de Police Coulibaly Salif 53. Brigadier chef de Police Abdallahi Ould Chedad 54. Brigadier chef de Police Cheikhna Ould Haide 55. Brigadier chef de Police Mohamed Salem Ould Boubacar 56. Brigadier chef de Police Mohamed Cheikh Ould Mohamed Salem 57. Brigadier chef de Police Moulaye Taher Ould Mohamed 58. Agent de Police Diallo Samba dit Camara 59. Agent de Police Lemana Ould Boulkheir 60. Agent de Police Ahmed Taleb Ould Mohamed 61. Agent de Police Kowry Ould Hamoud Ould M'Bareck 62. Agent de Police Sidaty Ould Sidi Mohamed 63. Agent de Police Ely Ould Haida 64. Agent de Police Tourad Ould Mohamed 65. Agent de Police Bilal Ould Khalifa 66. Agent de Police Mohamed Lamine Fall 67. Agent de Police Ahmed Ould Mohamed Ould El Haj 68. Agent de Police Mohamed Ould El Houssein 69. Agent de Police Ahmédou Ould Amar 70. Agent de Police Mohamed Vall Ould Sidy 71. Agent de Police Baba Ould Mahmoud 72. Agent de Police Cheikhna Ould Sidy Mohamed 73. Agent de Police Samba Dembélé 74. Agent de Police **Brahim Ould Daty** 75. Agent de Police Brahim Ould Abba 76. Agent de Police Mohamed Lemine Ould Baghuilly 77. Agent de Police **Brahim Ould Messoud** 78. Agent de Police Mohamed Ould El Houssein 79. Agent de Police Bouh Ould Amar O/ Cheikhaly Mohamed Laghdhaf Ould Meissara 80. Agent de Police 81. Agent de Police Brahim Ould Béyahi Sidy Dramé N'diaye 82. Agent de Police 83. Agent de Police Mohamed Salem Ould Alioune Eida Ould Sidy Aly 84. Agent de Police 85. Agent de Police El Houssein Ould Sidina 86. Agent de Police Hamed Ould Bah

Brahim Ould Mouhamédou

Isselmou Ould Haida

Mohamed Ould Salem

87. Agent de Police

88. Agent de Police

89. Agent de Police

90. Agent de Police

Sidy Mohamed Ould Mohamed Habib

Article 2: Le directeur des écoles et des centres de formation est chargé de l'application du présent arrêté qui sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et publié au journal officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Arrêté n° 3041 du 15 Septembre 2009 Portant Cession définitive de Terrains à Nouakchott **Profit** de 25 au Permissionnaires.

Article Premier : Sont cédés à titre définitif au profit des permissionnaires ayant satisfait aux obligations de mise en valeur les terrains situés à Nouakchott (morcellement du titre foncier n°199 et 453 du Cercle du Trarza).

1. MR. MOHAMEDEN O/ AHMEDOU:

Terrain d'une superficie 288m 2 lot n°28 **Ilot D4 TEYARETT**

Permis d'occuper n°3153 en date du 8/3/09 Prix principal 24.600 UM Suivant quittance $n^{\circ}7 \ du \ 3/1/85$

Montant du prix évalué pour la perception des droits 31.800 UM

Procès verbal de constat de mise en valeur S/N du 18/06/09

d'attribution Demande définitive du 11/06/09.

2. MR. MOHAMEDEN O/ AHMEDOU

Terrain d'une superficie 216m2 lot n°30 Ilot D2 TEYARETT

Permis d'occuper n°3148 en date du 8/03/09 Prix Principal 24.600 UM suivant quittance n°0828847 du 8/7/05

Montant du prix évalué pour la perception des droits 24.600 UM

Procès verbal de constat de mise en valeur S/N du 18/06/09

Demande d'attribution définitive du 11/06/09.

3. MR. MOHAMEDEN O/ AHMEDOU

Terrain d'une superficie de 216m2 lot n°31 Ilot D 3 TEYARETT

Permis d'Occuper n°5249 en date du 27/5/09

Prix principal 2.000 UM suivant quittance n°404 du 03/04/1989

Montant du prix évalué pour la perception des droits 24.600 UM

Procès verbal de constat de mise en valeur S/N du 18/06/09

Demande d'attribution définitive du 11/06/09.

4. MR. ALASSANE DEMBA SECK

Terrain d'une superficie de 300m2 lot n°660 Ilot L. EXT. EL MINA

Permis d'occuper n°11452 en date du 27/08/08

Prix principal 42.000 UM suivant quittance n° 281383 du 09/05/1992

Montant du prix évalué pour la perception des droits 42.000 UM

Procès verbal de constat de mise en valeur S/N du 14/06/2009

Demande d'attribution définitive du 07/06/2009

5. Mme AWA SAMBA SARR

Terrain d'une superficie de 216 lot n°416 PHASE5/OUEST.SECT. 1-Ilot K. EXT. SEBKHA

Permis d'occuper n°1976 en date du 1/03/09 Montant du prix évalué pour la perception des droits 24.600 UM

Procès verbal de constat de mise en valeur S/N du 12/04/09

Demande d'attribution définitive du 15/03/09

6. MR. MOHAMED ABDELLAHI O/ MOHAMED O/ BIHA

Terrain d'une superficie de 216m2 lot n°31 Ilot L. A.14 – EL MINA

Permis d'occuper n°00310 en date du 09/02/2007

Montant du prix évalué pour la perception des droits 24.600 UM

Procès verbal de constat de mise en valeur S/N du 14/06/2009

Demande d'attribution définitive du 07/06/09

7. MR. MOHAMEDEN O/ AHMED BAMBA O/ VALL

Terrain d'une superficie de 640m2 lot n°704 et 702 Ilot L. SECT. 1/M'GAYZIRA-**TEYARETT**

Permis d'occuper n°3158 et 3154 en date du 08/03/2009

Prix principal 70.000 UM suivant quittance n° 121296 et 121292 du 17/08/93

Montant du prix évalué pour la perception des droits 70.000 UM

Procès verbal de constat de mise en valeur S/N du 18/06/2009

Demande d'attribution définitive du 11/06/2009.

8. MR. MOHAMEDEN O/ AHMED BAMBA O/ VALL

Terrain d'une superficie de 640m2 lot n°706 et 707 Ilot L. SECT. 1/M'GAYZIRA-**TEYARETT**

Permis d'occuper n°3155 et 3156 en date du 08/03/2009

Prix principal 70.000 UM suivant quittance n° 121289 et 121291 du 17/08/93

Montant du prix évalué pour la perception des droits 70,000 UM

Procès verbal de constat de mise en valeur S/N du 18/06/2009

Demande d'attribution définitive du 11/06/2009.

9. MR. MOHAMEDEN O/ AHMED BAMBA O/ VALL

Terrain d'une superficie de 640m2 lot n°703 et 705 Ilot L. SECT. 1/M'GAYZIRA-**TEYARETT**

Permis d'occuper n°3159 et 3157 en date du 08/03/2009

Prix principal 70.000 UM suivant quittance n° 121294 et 121295 du 17/08/93

Montant du prix évalué pour la perception des droits 70.000 UM

Procès verbal de constat de mise en valeur S/N du 18/06/2009

Demande d'attribution définitive du 11/06/2009.

10. MR. MOHAMEDF ABDALLAHI O/ MOHAMED ABEIH

Terrain d'une superficie de 200m2 lot n°6 Ilot SECT.J 1/PHASE2. ELMINA

Permis d'occuper n°6717 en date du 16/06/08

Montant du prix évalué pour la perception des droits 23.000 UM

Procès verbal de constat de mise en valeur S/N du 14/06/2009

Demande d'attribution définitive du 07/06/09.

11. MR. CAMARA TAKO

Terrain d'une superficie de 384m2 lot n°37 Ilot L. EXT. ELMINA J1

Permis d'occuper n°0 - 604 en date du 08/09/90

Prix principal 118.200 UM suivant quittance n° 150990 du 26/08/90

Montant du prix évalué pour la perception des droits 118.200 UM

Procès verbal de constat de mise en valeur S/N du 24/05/09

Demande d'attribution définitive du 06/05/2009.

12. MR. SIDI MOHAMED O/ MED ABDEL HAYE O/ GHABID

Terrain d'une superficie de 216m2 lot n°68 Ilot J.5. TEYARETT

Permis d'occuper n°21896 en date du 31/12/2008

Prix principal 24.600 UM suivant quittance n° 01312567 du 18/02/09

Montant du prix évalué pour la perception des droits 24.600 UM

Procès verbal de constat de mise en valeur S/N du 30/03/2009

Demande d'attribution définitive du 25/02/2009

13. AHMED EL JEKANI

Terrain d'une superficie de 750m2 lots n°20-21-22 -23 et 24 Ilot SECT 3/CTH ELMINA

Permis d'occuper n°9806-9807-9805- et 11212 en date du 23/09/04 et 26/10/04

Prix principal 118.200 UM suivant quittance n° 150990 du 26/08/90

Montant du prix évalué pour la perception des droits 90.000 UM

Procès verbal de constat de mise en valeur S/N du 21/02/07

Demande d'attribution définitive du 20/10/06

14.MR. AHMED EL JEKANI

Terrain d'une superficie de 660m2 lots n°362-363-364-365- et 366 Ilot SECT 3/C TH EL MINA

Permis d'occuper n°8668 et 8667 en date du 05/08/2004

Montant du prix évalué pour la perception des droits 81.000 UM

Procès verbal de constat de mise en valeur S/N du 21/02/2007

Demande d'attribution définitive du 20/10/06.

15. MR. DIALLO LADJI MADJIGUI:

Terrain d'une superficie de 360m2 lots n°1102-1103- et 1104 Ilot PHASE 1/EXT/OUEST/SECT 1 SEBKHA

Permis d'occuper n°26207, 26203 et 26202 en date du 5/08/2004

Montant du prix évalué pour la perception des droits 45.000 UM

Procès verbal de constat de mise en valeur S/N du 21/06/2009

Demande d'attribution définitive du 09/06/2009

16.MR. MED LEMINE - MED MOUSSA -ABEIH

Terrain d'une superficie de 260m2 lot n°90 Ilot C.2 TEYARETT

Permis d'occuper n°16667 en date du 30/10/2008

Prix principal 19.200 UM suivant quittance n° 449371 du 23/01/97

Montant du prix évalué pour la perception des droits 29.000 UM

Procès verbal de constat de mise en valeur S/N du 18/06/2009

Demande d'attribution définitive du 09/06/09

17. MR. MOHAMED O/ TAR

Terrain d'une superficie de 360 m2 lots n°161- 160 Ilot J.4 TEYARETT

Permis d'occuper n°255 – et 256 en date du 11/01/09

Prix principal 24.000 UM suivant quittance _du _

Montant du prix évalué pour la perception des droits 42.000 UM

Procès verbal de constat de mise en valeur S/N du 18/06/2009

Demande d'attribution définitive du 03/05/2009

18. MAURITANIENNE DE TRAVAUX ET **D'EQUIPEMENT**

Terrain d'une superficie de 18ha lot s/n Ilot à l'Est du goudron reliant le wharf à la plage des pêcheurs El Mina

Arrêté de concession définitive n°0083 en date du 08/06/2000

Prix principal 67.500 UM suivant quittance n° 314720 du 17/03/2000

Montant du prix évalué pour la perception des droits 3.780.000 UM

Procès verbal de constat de mise en valeur N°1001 du 24/08/08

19. ROSSO TRANSIT

Terrain d'une superficie de 04ha lot s/n Ilot à l'Est du goudron reliant la zone du Port à Riyad – El Mina

Arrêté de concession définitive n°070 en date du 5/6/2000

Prix principal 15.000 UM suivant quittance n° 314630 du 13/03/2000

Montant du prix évalué pour la perception des droits 3.740.000 UM

Procès verbal de constat de mise en valeur S/N du 24/08/08

20. MR. AHMED EL JEKANI:

Terrain d'une superficie de 600m2 lots n°358-359-360361 SECT 3/CT EL MINA Permis d'occuper n°9672 – 9673 en date du 22/08/2004

Montant du prix évalué pour la perception des droits 72.000 UM

Procès verbal de constat de mise en valeur N°673 du 21/02/2007

Demande d'attribution définitive du 20/10/2006

21. MR. MEIMOU O/ AHMEDOU YEHDIH

Terrain d'une superficie de 380m2 lot n°67 Ilot LIAISON KSAR

Permis d'occuper n°2887 en date du 20/03/93

Prix principal 41.000 UM suivant quittance n° 070642 du 24/07/93

Montant du prix évalué pour la perception des droits 41.000 UM

Procès verbal de constat de mise en valeur S/N du 23/04/2001

Demande d'attribution définitive du 20/04/2001

22.MR. MOHAMED LEMINE O/ HANEVI:

Terrain d'une superficie de 560m2 lots n°3891-3892-3893-3894 Ilot PH/V/EXT.SUITE/EXT OUEST SECT.1 -SEBKHA.

Permis d'occuper n°6649 en date du 9/12/03 Montant du prix évalué pour la perception des droits 68.000 UM

Procès verbal de constat de mise en valeur S/N du 16/12/2008

d'attribution Demande définitive du 18/09/2008

23. MR. MOHAMED LEMINE O/ HANEVI

Terrain d'une superficie de 600m2 lots n°3867-3868-3869-3670 PH/V/EXT.SUITE/EX OUEST SECT.1 -SEBKHA.

Permis d'occuper n°6647 en date du 09/12/2003

Montant du prix évalué pour la perception des droits 72.000 UM

Procès verbal de constat de mise en valeur S/N du 16/12/2008

Demande d'attribution définitive du 18/09/2008

24. MR. MOHAMED LEMINE O/ HANEVI:

Terrain d'une superficie de 600m2 lots n°3901-3902-3907-3908 Ilot PH/V/EXT.SUITE/EX OUEST SECT.1 -SEBKHA.

Permis d'occuper n°6650 en date du 09/12/2003

Montant du prix évalué pour la perception des droits 72.000 UM

Procès verbal de constat de mise en valeur S/N du 16/12/2008

d'attribution définitive du Demande 18/09/2008

25. MR. MOHAMED LEMINE O/ HANEVI

Terrain d'une superficie de 540m2 lots n°3879-3880-3881-3882 Ilot PH/V/EXT.SUITE/EX OUEST SECT.1 -SEBKHA.

Permis d'occuper n°6651 en date du 09/12/2003

Montant du prix évalué pour la perception des droits 66.000 UM

Procès verbal de constat de mise en valeur S/N du 16/12/2008

Demande d'attribution définitive du 18/09/2008

Article 2: Conformément aux dispositions de l'article 267 du Code Général des Impôts, chaque concessionnaire devra enregistrer dans un délai d'un mois à compter de sa date de signature du présent Arrêté un Acte de Cession sous peine de pénalité.

Article 3: Le Conservateur de la Propriété Foncière et des Hypothèques et le Chef du Contrôle Urbain de la Wilaya de Nouakchott sont chargés de l'application du Présent Arrêté qui sera publié au JOURNAL OFFICIEL de la République Islamique de Mauritanie.

Arrêté N° 3397/M.I.D/W.N Septembre 2009 Portant Cession définitive de Terrains à Nouakchott au Profit de 7 Permissionnaires.

Article Premier: Sont cédés à titre définitif au profit des permissionnaires ayant satisfait aux obligations de mise en valeur les terrains situés à Nouakchott (morcellement du titre foncier n°453, 199 et 518 du Cercle du Trarza).

1 – INTERTOUR CLUB:

Terrain d'une superficie de 5.5ha lot n°19 Ilot NORD CEINTURE VERTE-KSAR

Arrêté portant attribution définitive d'une concession n°042 en date du 8/04/02

Prix Principal 7.500 UM payé suivant quittance n°1136389 du 18/5/2008

Montant du prix évalué pour la perception des droits 27.503.000 UM

Procès Verbal de constat de mise en valeur S/N du 19/04/09

Demande d'attribution définitive du 28/7/2006.

2. M. COULIBALY HAMIDOU

Terrains d'une superficie de 768m2 lots n°82 et 84 Ilot 1.2 EXT. Et 1/EXT/PH.2 -SEBKHA

Permis d'occuper n°5779 et 4988 en date du 6/10/03 et 8/09/03

Prix Principal 41.400 UM payé suivant quittance n°308804 du 30/8/95

Montant du prix évalué pour la perception des droits 82.800 UM

Procès verbal de constat de mise en valeur S/N du 16/05/2007

Demande d'attribution définitive du 05/11/2004.

3. M. MOHAMED EL **HACEN** MOHAMED YESLEM O/ MOHAMED BARY

d'une superficie de 216m2 lot Terrain n°155 Ilot I.3 – TEYARETT

Permis d'occuper n°7227 en date du23/6/09 Prix principal 22.000 UM payé suivant quittance n°121552 du 20/4/1993

Montant du prix évalué pour la perception des droits 24.600 UM

Procès verbal de constat de mise en valeur S/N du 28/06/09

Demande d'attribution définitive du 26/7/09.

4. SOCIETE DES PECHEURS REUNIS

Terrain d'une superficie de 2 ha lot n°119 Ilot ZONE DU PORT – EL MINA

Arrêté portant attribution définitive d'une concession n°001 en date du 22/1/2000

Prix principal 10.000 UM payé suivant quittance n°01136387 du 18/5/2008

Montant du prix évalué pour la perception des droits 10.003.000 UM

Procès verbal de constat de mise en valeur S/N du 18/07/09

Demande d'attribution définitive du 31/7/2006.

5. M. OUMAR O/ AHMEDOU DIENG:

Terrain d'une superficie de 216m2 lot n°28 Ilot D.6- SEBKHA

Permis d'occuper n°16568 en date du 23/7/2002

Prix principal 8.184 UM payé suivant quittance n°0144 du 10/3/76

Montant du prix évalué pour la perception des droits 24.600 UM

Procès - verbal de constat de mise en valeur S/N du 24/04/09Demande d'attribution définitive du 02/01/08.

6. M. SIDI MOHAMED O/ MOHAMED **SALEM**

Terrain d'une superficie de 216m2 Lot n°236 Ilot C.5 – TEYARETT

Permis d'occuper n°873 en date du 30/04/2007

Prix principal 19.200 UM payé suivant n°449 et 139 du 06/10/86 et quittance 21/01/87

Montant du prix évalué pour la perception des droits 24.600 UM

Procès verbal de constat de mise en valeur S/N du 12/07/09

Demande d'attribution définitive du 06/07/09.

7. M. MED LEMINE O/ AHMED O/ MED **MAHMOUD**

d'une superficie de 400m2 Lot Terrain n°850 Ilot KSAR OUEST

Permis d'occuper n°4340 en date du 7/5/08 Prix principal 43.000 UM payé suivant quittance n°00863467 du 12/07/2006

Montant du prix évalué pour la perception des droits 43.000 UM

Procès verbal de constat de mise en valeur S/N du 15/08/08

Demande d'attribution définitive du :

Article 2: Conformément aux dispositions de l'article 267 du Code Général des Impôts, chaque concessionnaire devra enregistré dans un délai d'un mois à compter de la date de signature du présent arrêté un acte de cession sous peine de pénalité.

Article 3: Le Conservateur de la Propriété Foncière et des Hypothèques et le Chef du Contrôle Urbain de la Wilaya de Nouakchott sont chargé de l'application du présent

Arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie

Ministère des Finances

Actes Divers

Arrêté n° 154 du 02 Mars 2009/ Mettant partout où à la mise en position de stage d'un fonctionnaire

Article Premier: Il est mis à compter du 05 Novembre 2008 à la mise en position de stage de Monsieur Mohamédou Ould Yahya, matricule 43077 X, Ingénieur du Génie Civil et des Techniques industrielles (Option informatique), 1er Grade, 4ème échelon 'indice 1260), depuis le 01/01/206, à l'Ecole Nationale d'Administration de Dakar

Article 2: Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Arrêté n° 221 du 05 Avril 2009 Portant nomination de payeurs à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique

Article premier: sont nommés comptables principaux au sein de la Direction Générale du trésor et de la Comptabilité Publique ciaprès, les fonctionnaires dont les noms suivent:

Noms et prénoms	Matricule	Grade	Poste comptable	
Sidi Md Ould Bouraya	24221B	Administrateur des	Paierie Générale du Trésor	
		régies financières		
Yekber Ould Md Salem	16499H	Inspecteur du Trésor	Paierie des dépenses	
			Déconcentrées de l'Etat	
Chrive Mint Md Mahmoud	42934R	Administrateur civil	Paierie des Postes Comptables	
			Diplomatiques et Consulaires	
			du Trésor	

Article 2: Le Secrétaire Général du Ministère des Finances et le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Arrêté n° 225 du 06 avril 2009 Portant fin à la mise en position d'un fonctionnaire.

Article premier: il est mis fin à compter du 26 juin 2008, à la mise en position de stage de formation auprès de l'Ecole Nationale des douanes de Tourcoing (France) de Monsieur Sarr Alassane, Matricule 68369 N, contrôleur des Douanes de 2ème grade 5ème échelon (indice 660) depuis le 12/02/2006.

Article 2: Le présent Arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Ministère de l'Ediction Nationale

Actes Divers

Arrêté n° 148 du 25 Février 2009 Portant prolongation de la mise de stage d'un Fonctionnaire.

Article Premier: Est prolongé d'une année la mise de stage de Monsieur Eddy O/ Adebba Professeur de l'enseignement secondaire, Matricule 59602 J pour compléter sa formation à L'université Mohamed V (Agdal - Maroc); et ce à compter du 01/10/2008.

Article 2: L'intéressé perçoit ses salaires localement.

Article 3: Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Arrêté n° 152 du 01 Mars 2009 Portant régularisation de la situation administrative d'un fonctionnaire

Article Premier: Est prolongée d'une année, la mise en position de stage de Monsieur Chérif O/ Mohamédou instituteur Mle 65010 M pour compléter sa formation à l'Institut de Recherches et Etudes Arabes au Caire ; et ce à compter du 01/01/2007.

Article 2: Il est mis fin à la mise en position de stage de l'intéressé à compter du 05/11/2008

Article 3: Le présent Arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Arrêté n° 155 du 02 Mars 2009 Portant régularisation de la situation administrative d'un fonctionnaire.

Article Premier: Est prolongée d'une année, la mise en position de stage de Monsieur Mohamed Abderrahmane O/ Mohamed Lemine Instituteur Mle 42072 E pour compléter sa formation à l'Institut de Recherches et Etudes Arabes au Caire; et ce à compter du 02/10/2008.

Article 2: L'intéressé perçoit en sus de la bourse ses salaires indiciaires localement.

Article 3: Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Arrêté n° 157 du 02 Mars 2009 Portant rectificatif de nom d'un Fonctionnaire.

Article Premier: Sont rectifiées certaines dispositions de l'article 1er de l'arrêté N° 016 du 13/01/2002 portant nomination de certains instituteurs et instituteurs adjoints stagiaires en ce qui concerne Mohamed Beila N'dongo Instituteur Adjoint, Matricule 76064 C.

Au lieu de: Mohamed Beila N'dongo, né le 31/12/1982 à Bababé

Lire: Mamoudou Beila N'dongo, né le 31/12/1982 à Bababé

Le reste sans Changement

Article 2: Le présent Arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Arrêté n° 158 du 02 Mars 2009 Portant rectificatif de nom d'un Fonctionnaire

Article Premier: Sont rectifiées certaines dispositions de l'article 1er de l'arrêté N°537 du 11/12/2006 portant nomination et titularisation de certains fonctionnaires en ce qui concerne Amy Sala Dia Institutrice Adjointe, Matricule 85691 R conformément aux indications ci-après:

Au lieu de: Amy Sala Dia, né le 31/12/1979 à Nouakchott

Lire: Amy Silly Dia, né le 31/12/1979 à Nouakchott

Le reste sans Changement

Article 2: Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Arrêté n° 159 du 02 Mars 2009 Portant rectificatif de nom d'un fonctionnaire

Article Premier: Sont rectifiées certaines dispositions de l'article 1er de l'arrêté N°335 du 15/12/2003 portant nomination et titularisation des sortants des ENIs en ce qui concerne Sid'Ahmed Ould Zedki Instituteur Adjoint, Matricule 79564 G conformément aux indications ci-après:

Au lieu de:

Sid'Ahmed Ould Zedki, né le 31/12/1977 à Néma

Lire:

Sid'Ahmed Ould Zedek, né le 31/12/1977 à Nouakchott

Le reste Sans Changement

Article 2: Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Arrêté n° 160 du 02 Mars 2009 Portant rectificatif de nom d'un Fonctionnaire

Article Premier: Sont rectifiées certaines dispositions de l'article 1er de l'arrêté N°016 du 13/01/2000 portant nomination de certains Instituteurs et Instituteurs adjoints Stagiaires en ce qui concerne Ouhoud Ould Hmeid Instituteur Adjoint, Matricule 76110 C conformément aux indications ci-après:

Au lieu de:

Ouhoud Ould Hmeid, né le 31/12/1973 à Tidjikdja

Lire:

Ouhoud Ould Haïmed, né le 31/12/1973 à Tidjikdja

Le reste sans Changement

Article 2: Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Arrêté n° 161 du 02 Mars 2009 Portant rectificatif de la date de naissance d'un Fonctionnaire

Article Premier: Sont rectifiées certaines dispositions de l'article 1er de l'arrêté N°016 13/01/2002 portant nomination de certains instituteurs (Session Spéciale de la réforme 2001) en ce qui concerne Yali Ould Mahmoud O/ M'bareck Instituteur Adjoint, Matricule 76254 J conformément aux indications ci-après:

Au lieu de:

Yali Ould Mahmoud O/ M'bareck, né le 31/12/1976 à Nouakchott

Lire:

Yali Ould Mohamed O/ M'bareck, né le 31/12/1980 à Nouakchott

Le reste sans Changement

Article 2: Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Arrêté n° 178 du 09 Mars 2009 Portant Nomination de deux chefs de service à la direction des examens et de l'évaluation au ministère de l'éducation Nationale

Article Premier: sont nommés pour compter du 26 Février 2009 les fonctionnaires de l'éducation nationale dont les noms suivent chefs de service à la direction des examens et de l'évaluation, conformément aux indications ci-après:

1. Service des examens

Mr El Yedaly Ould Meguett, Professeur 1er Cycle; matricule 27172 J.

2. Service de suivi et de l'évaluation

Mr Mohamed O/ Baba, Ingénieur du génie civil et des techniques industrielles (Options Informatique); Matricule 43587 B.

Article 2: Le secrétaire générale du ministère de l'éducation Nationale est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Arrêté n° 188 du 16 Mars 2009 Portant prolongation de la mise de stage d'un Fonctionnaire.

Article Premier: Est en Position de stage d'une Année (1) de Monsieur Mohamed Mahmoud O/ Abdellahi Professeur de l'enseignement secondaire, Matricule 26494 X, sur sa demande pour suivre une formation à L'université Cheikh Anta Diop (Dakar- Sénégal); et ce à compter du 29/12/2008.

Article 2: L'intéressé perçoit ses salaires localement.

Article 3: Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Arrêté n° 189 du 16 Mars 2009 Portant régularisation de la situation administrative d'un Fonctionnaire.

Article Premier: Monsieur Mohamed Lemine O/ Mohamed Abdellahi O/ El Bane Matricule 61942 C Est mis en congé de Maladie pour une période d'un an et ce à compter du 01/02//2006.

Article 2: L'intéressé percevra durant les trois premiers mois de ce congé de l'intégralité de sa rémunération et la moitié de cette rémunération durant les neufs derniers mois restants.

Article 3: L'intéressé est réintégré dans son corps d'origine à compter du 01/02/2007.

Article 4: Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Arrêté n° 192 du 17 Mars 2009 Portant prolongation de la mise en position de stage d'un Fonctionnaire

Article Premier: Est prolongé d'une année la mise de stage de Monsieur Mohamed El Mamy Sakho Professeur de l'enseignement secondaire, Matricule 28173 X pour compléter sa formation à L'université Haute Alsace (France); et ce à compter du 01/10/2008.

Article 2: L'intéressé perçoit ses salaires localement.

Article 3: Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Arrêté n° 207 du 25 Mars 2009 Portant Nomination du coordinateur de la cellule Nationale de l'évaluation et du suivi

Article Premier: Est nommé à compter du 02 Mars 2009 coordinateurs de la cellule nationale d'évaluation et du suivi, Mr Mohamed Salem Ould Tfeil O/ Amar, Professeur de l'enseignement supérieure; matricule 25278 A.

Article 2: Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Arrêté n° 215 du 30 Mars 2009 Portant prolongation d'une mise en position de stage d'un Fonctionnaire.

Article Premier: Est prolongé la mise en position de stage de Monsieur Mohameden O/ Sid'Ahmed Professeur de l'enseignement secondaire, Matricule 59556 J pour une durée d'un an à l'université de Cheikh Anta Diop (Dakar- Sénégal); et ce à compter du 13/02/2008.

Article 2: L'intéressé perçoit ses salaires localement.

Article 3: Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Arrêté n° 219 du 02 Avril 2009 Portant détachement d'un Fonctionnaire.

Article Premier: Monsieur Mohameden Ahmédou Ould El Mahbouby, Ould Matricule 23019 Professeur de l'enseignement Supérieure est détaché au ministère des affaires Islamiques et de l'enseignement Originel pour servir à l'institut Supérieure des études et des recherches Islamiques et ce pour compter du 01/07/2005 et pour une durée de cinq (5) ans renouvelables.

Article 2: L'institut Supérieure des études et des recherches Islamiques est chargé de services de la numérotation et es congés administratifs de l'intéressé pendant toute la durée de son détachement conformément aux décrets: N°72258 du 27/11/2007; et N° 9901 du 11/01/1999 modifié et complété par le décret N° 003 - 2006 du 20/01/2006. Il reste redevable à la pension conformément aux textes en vigueur;

Article 3: Le présent arrêté sera publié au journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Arrêté n° 227 du 08 Avril 2009/ Mettant fin à la mise en position de stage d'un Fonctionnaire.

Article Premier: Il est mis fin à la mise en position de stage de Monsieur Jar O/ Sidy Mohamed Professeur de l'enseignement secondaire, Matricule 65834 H; et ce à compter du 05/04/2008.

Article 2: Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Arrêté n° 146 du 24 Février 2009 Portant nomination et titularisation d'un Fonctionnaire.

Article Premier: Monsieur Abdel Aziz Ould Ahmed Mody matricule 70075 S Infirmier Diplômé d'état 2ème Grade 4ème échelon (indice 600) depuis le 19/07/2003, titulaire du diplôme de technicien Supérieur ophtalmologie de l'institut d'Ophtalmologie Tropicale de Bamako/Mali, est à compter du 01/11/2004, nommé et titularisé Technicien supérieure de Santé 2ème Grade 1ère échelon (indice 600) AC Néant.

Article 2 : Le Présent arrêté sera publié au journal officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Arrêté n° 156 du 02 Mars 2009 Portant rectificatif de l'arrêté n° 074 du 21/01/2009.

Article Premier: Les dispositions de l'arrêté n°074 du 27/01/2009, Portant admission à la retraite de certains fonctionnaires, sont rapportées en ce qui concerne Monsieur Ahmed O/ Kebadi Matricule 19488 G Instituteur.

Le reste sans changement.

Article 2: Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Arrêté n° 162 du 02 Mars 2009 Portant nomination et titularisation Fonctionnaire.

Article Premier: Monsieur Zakaria Diarra matricule 66588 C Contrôleur des impôts 2ème Grade 6ème échelon (indice 690) depuis le 29/07/2007, titulaire l'attestation de réussite de la troisième année des maîtrise es Science Economiques (Licences) de l'université Cheikh Anta Diop, du 14/08/2007, nommé et titularisé Inspecteur des impôts 2ème Grade 4ème échelon (indice 740) AC Néant.

Article 2: Le Pressent arrêté sera publié au journal officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Arrêté n° 164 du 02 Mars 2009 Portant nomination et titularisation de certains Fonctionnaires stagiaires.

Article Premier: Les administrateurs civils stagiaires dont les noms suivent sont titularisés conformément aux indications ciaprès:

Administrateurs civils 2ème grade 1ère échelon (indice760) AC un an.

Noms et Prénoms	Matricules	Date	de	Date	de
		Nomination		Titularisa	ition
Moulaye Ahmed Ould Didy	90000 A	27/01/2008		27/01/20	09
Mohamed Said Ould Be O/ Mohamed Salem	90002 C	27/01/2008		27/01/20	09
Cheikh Sidiya Ould Hamoud	90003 D	27/01/2008		27/01/20	09
Ethmane Ould Sid'Ahmed	90029 G	27/01/2008		27/01/20	09

Article 2 : Le Présent arrêté sera publié au journal officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Arrêté n° 165 du 02 Mars 2009 Portant titularisation d'un Professeur de l'enseignement Supérieur.

Article Premier: Monsieur Diawara Cheikh Abdel Kader matricule 30660 A Professeur Stagiaire de L'enseignement supérieur Niveau A1 8ème échelon (indice1360) depuis le 10/03/1997, inscrit sur la liste d'aptitude et proposé par l'assemblée de l'université de Nouakchott, est à compter du 10/03/1999, titularisé Professeur l'enseignement Niveau A1 8ème échelon (indice 1360) AC deux ans.

Article 2 : Le Pressent arrêté sera publié au journal officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Arrêté n° 169 du 04 Mars 2009 Accordant spécialisation une prime de un Fonctionnaire.

Article **Premier:** Une prime de spécialisation de 100 Points d'indice est accordé à monsieur Bih Ould Abdel Kader, Inspecteur de la jeunesse et des sports Matricule 53631 T, titulaire du diplôme de économie. Master en Gestion communication de l'université de Poitiers/ France et ce à compter de 09/12/2008.

Article 2: Le Présent arrêté sera publié au journal officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Arrêté n° 171 du 05 Mars 2009 Portant Régularisation de la situation administrative d'un Fonctionnaire.

Article Premier: Les dispositions des articles premiers des arrêtés n°383 et 380 Respectivement du 28/08/2006 et du

27/11/2007 Portant nomination titularisation de certains Fonctionnaires, sont rectifiées en ce qui concerne Monsieur Dahmane Ould Beïch Matricule 84089 A Ingénieur Statisticien conformément aux Indications ci-après:

Au lieu de: Monsieur Dahmane Ould Beïch, Ingénieur Staticien 2ème Grade 1ère échelon (indice 810), né le 31 12/1968 à Kiffa, titulaire du diplôme de Baccalaurious en Statistique/ Libye.

Lire: Monsieur Dahmane Ould Beïch, Ingénieur Principale de la statistique 2ème Grade 1ère échelon (indice 900), né le 31/12/1968 à Kiffa, titulaire du diplôme the dégree Of spécial Diplôma (Population and développement) du centre Démographique du Caire/Egypte.

Le reste sans Changement

Article 2: Le Présent arrêté sera publié au journal officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Arrêté n° 172 du 09 Mars 2009 Constatant le décès de deux Fonctionnaires.

Article Premier: Il est constaté la cessation définitive de fonction, pour cause de décès, des fonctionnaires dont les noms suivent conformément aux indications ci-après:

À compter du 20/06/2006

1. Feu Mohamed Ould Ahmed Taleb Matricule **69223 R** Instituteur

À compter du 15/06/2008

2. Feue El Ghaya Mint Lekhdeyim Matricule 65031 K Institutrice.

Article 2: Le Pressent arrêté sera publié au journal officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Arrêté n° 174 du 09 Mars 2009 Constatant le décès d'un Fonctionnaire.

Article Premier: Est constaté à compter du 02/08/2008 la cessation définitive de

fonction, pour cause de décès, du Feu Mohamed Salem Ould Mohamed Saleh Médecin spécialiste psychologie en Matricule 74363 D.

Article 2: Le Présent arrêté sera publié au journal officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Arrêté n°175 du 09 Mars 2009 Accordant une prime de Spécialisation à un Docteur en pharmacie.

Premier: Une Article prime de spécialisation de cinquante (50) d'indice, est à compter du 08/06/2008, accordée à monsieur; Souleymane Cheikh Matricule 69631 K, Docteur en pharmacie, titulaire du diplôme d'étude supérieure spécialisées (Master) de L'université de Reims/France.

Article 2: Le Présent arrêté sera publié au journal officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Arrêté n° 176 du 09 Mars 2009 Accordant une prime de spécialisation à certains Fonctionnaires

Article **Premier:** Une prime de spécialisation accordée est aux fonctionnaires dont les noms suivent conformément aux indications ci-après:

50 Points d'indice à compter du 06/02/2008

1. Madame Roghaya Mint Habott 26500 D Matricule Professeur l'enseignement Secondaire, titulaire du diplôme d'études supérieures spécialisées en économie de la santé délivré par le centre africain d'étude supérieure en gestion.

200 Points d'indice <u>à compter</u> 02/10/2007

2. Monsieur Ahmédou Ould Moulaye Idriss Matricule 40958T docteur en médecine, titulaire du certificat d'études

spéciale de chirurgie Générale par l'Université Cheikh Anta Diop Dakar/ Sénégal.

- 3. Monsieur Ahmed Ould Mohamed El Hassen Matricule 42923 E docteur en médecine, titulaire du diplôme d'études Médicale Spéciale en pathologie délivré par l'institut National d'étude Supérieure en science médicale d'Alger.
- 4. Monsieur Abdellahi Ould H'meyada Matricule 41308 Z docteur en médecine, titulaire du diplôme **National** de Médicale spécialités chirurgie Générale délivré par l'institut National de Spécialités médicale de Nouakchott.
- 5. Monsieur Abdellahi Ould Menih Matricule 48053 F docteur en médecine, titulaire de L'attestation d'admission au certificat d'étude Spéciale Ophtalmologie délivré par l'école National de médecine et de Pharmacie de Bamako.
- 6. Monsieur Sid'Ahmed Ould Mouhamed Bouhkhary Matricule 42642 Z docteur médecine, titulaire du diplôme Nationale de Spécialité Médical délivré par l'institut National de Spécialité Médicale de Nouakchott.

Article 2: Le Présent arrêté sera publié au journal officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Arrêté n° 177 du 09 Mars 2009 Portant rectificatif de nom d'un Fonctionnaire.

Article Premier: Les dispositions de l'arrêté n°074/MFPE/DGFP du 27/01/2009 Portant admission à la retraite de certains fonctionnaires, sont rectifiées en ce qui concerne Monsieur N'diaye Mamadou Pité conformément aux indications ci-après:

Au lieu de: Monsieur N'diaye Amadou Pithé, Infirmier Médico-social Matricule 32391 G.

Lire: Monsieur N'diaye Mamadou Pité, Infirmier Médico-social Matricule 32391 G.

Le reste sans Changement

Article 2: Le présent Arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Ministère du Développement Rural et de l'Environnement

Actes Divers

Arrêté n°3199 du 09 Aout 2009 Portant Agrément d'une Coopérative Agro-pastorale dénommée : Ehel Bilad Teyib/ Gligue Ehel Biye/ Kreyatt Ehel Haje Hamahoullah/Bougadoum/ Amourj/ Hodh Charghi.

Article Premier: La Coopérative Agropastorale dénommée : : Ehel Bilad Teyib/ Gligue Ehel Biye/ Kreyatt Ehel Haje Hamahoullah/Bougadoum/ Amourj/ Hodh Charghi est agréée en application de l'article 36 du titre VI de la loi 67.171 du 18 Juillet 1967, modifiée et complétée par la loi n°93.15 du 21 Janvier 1993 portant statut de la coopération.

Article 2: Le Service des Organisations Socio-professionnelles est Chargé des Formalités d'immatriculations la coopérative auprès du greffier du tribunal de la Wilaya du Hodh Charghi.

Article 3: Le Secrétaire Général Ministère du Développement Rural et de l'Environnement et chargé de l'Exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal Officiel.

IV - ANNONCES

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

CONSERVATION DE LA PROPRIETE ET DES DROITS

FONCIERS

Au Livre foncier du cercle du Cercle du Trarza

Suivant réquisition, n°2425 déposée le 15/11/2009. Le Sieur EL Moctar Salem Ould Awfa Ould Boubacar, demeurant à Nouakchott

Elle a demandé l'immatriculation au livre foncier du cercle du Trarza, d'un immeuble urbain Bâti constituant en un terrain de forme rectangulaire d'une contenance totale de un Are Ouatre Vingt Centiares (01a 80 ca), situé à Arafat / Wilaya de

Nouakchott, connu sous le nom de lot n°743 llot Sect. 4 EXT. Et borné au nord par le lot n°745, au sud par le lot n°741, à l'Est par le lot n°742, et à l'ouest par une rue sans nom.

Île déclare que ledit immeuble lui appartient en vertu d'un permis d'occuper n°15919/WN/SUC du 28/102008 délivré par le Wali de Nouakchott, et n'est à connaissance, grevé d'aucun droit ou charge réel, actuel ou éventuel autres que ceux-ci après détaillés, savoir:

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, entre les mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire d'un Tribunal de lère instance de Nouakchott.

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

CONSERVATION DE LA PROPRIETE ET DES DROITS

FONCIERS

Au Livre foncier du cercle du Cercle du Trarza

Suivant réquisition, n°2420 déposée le 02/11/2009. Le Sieur SIDI Ould Hemmy, demeurant à Nouakchott.

Elle a demandé l'immatriculation au livre foncier du cercle du Trarza, d'un immeuble urbain Bâti constituant en un terrain de forme rectangulaire d'une contenance totale de un Are Cinquante Centiares (01a 50 ca), situé à Arafat / Wilaya de Nouakchott, connu sous le nom de lot n°1164 Îlot Sect. 3 Arafat. Et borné au nord par le lot n°1166, au sud par le lot n°1162, à l'Est par le lot n°1163, et à l'ouest par une rue sans

Ile déclare que ledit immeuble lui appartient en vertu d'un permis d'occuper n°15237/WN/SUC du 05/07/2001 délivré par le Wali de Nouakchott, et n'est à connaissance, grevé d'aucun droit ou charge réel, actuel ou éventuel autres que ceux-ci après détaillés, savoir:

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, entre les mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire d'un Tribunal de 1ère instance de Nouakchott.

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

CONSERVATION DE LA PROPRIETE ET DES DROITS **FONCIERS**

Au Livre foncier du cercle du Cercle du Trarza

Suivant réquisition, n°2421 déposée le 02/11/2009. Le Sieur Mohamed Yahya Ould Ahmed Nouh, demeurant à Nouakchott.

Elle a demandé l'immatriculation au livre foncier du cercle du Trarza, d'un immeuble urbain Bâti constituant en un terrain de forme rectangulaire d'une contenance totale de un Are Vingt Sis Centiares (01a 26 ca), situé à Arafat / Wilaya de Nouakchott, connu sous le nom de lot n°231 llot À Carrefour. Et borné au nord par le lot n°230, au sud par le lot n°251, à l'Est par une rue sans nom, et à l'ouest par une rue sans nom.

Ile déclare que ledit immeuble lui appartient en vertu d'un permis d'occuper n°3637/WN/SUC du 02/04/1997 délivré par le Wali de Nouakchott, et n'est à connaissance, grevé d'aucun droit ou charge réel, actuel ou éventuel autres que ceux-ci après détaillés, savoir:

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, entre les mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire d'un Tribunal de lère instance de Nouakchott.

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

CONSERVATION DE LA PROPRIETE ET DES DROITS **FONCIERS**

Au Livre foncier du cercle du Cercle du Trarza

Suivant réquisition, n°2418 déposée le 26/10/2009. Le Sieur Mohamed El Moktar Ould Sidi Ould Zoughmane, demeurant à Nouakchott.

Elle a demandé l'immatriculation au livre foncier du cercle du Trarza, d'un immeuble urbain Bâti constituant en un terrain de forme rectangulaire d'une contenance totale de Neuf Ares Cinquante Centiares (09a 50 ca), situé à Arafat / Wilaya de Nouakchott, connu sous le nom de lots n°69,70,71,72 et 73. Et borné au nord par une rue sans nom de L'Ilot Sect.2/ D.ESS DAR Naim au súd par une rue sans nom, à l'Est par les lots n°74 et 75, et à l'ouest par une rue sans nom.

Ile déclare que ledit immeuble lui appartient en vertu d'un Acte Administratif, et n'est à connaissance, grevé d'aucun droit ou charge réel, actuel ou éventuel autres que ceux-ci après détaillés, savoir:

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, entre les mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire d'un Tribunal de lère instance de Nouakchott.

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

CONSERVATION DE LA PROPRIETE ET DES DROITS **FONCIERS**

Au Livre foncier du cercle du Cercle du Trarza

Suivant réquisition, n°2419 déposée le 26/10/2009. Le Sieur Moctar Ould DAH Ould LEMEILIH. demeurant à Nouakchott.

Elle a demandé l'immatriculation au livre foncier du cercle du Trarza, d'un immeuble urbain Bâti constituant en un terrain de forme rectangulaire d'une contenance totale de un Ares Quatre Vingt Centiares (01a 80 ca), situé à Nouakchott / Wilaya de Nouakchott, connu sous le nom de lots n°1285 de L'ilot Sect.1. Et borné au nord par le lot n°1289 DAR SELAM au sud par le lot 1283, à l'Est par une rue sans nom, et à l'ouest par les lots

Ile déclare que ledit immeuble lui appartient en vertu d'un Acte Administratif, et n'est à connaissance, grevé d'aucun droit ou charge réel, actuel ou éventuel autres que ceux-ci après détaillés, savoir:

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, entre les mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire d'un Tribunal de lère înstance de Nouakchott.

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

CONSERVATION DE LA PROPRIETE ET DES DROITS

FONCIERS

Au Livre foncier du cercle du Cercle du Trarza Suivant réquisition, n°2422 déposée le 02/11/2009. Le Sieur ABD ESSELAM OULD BILAL OULD ABEIDATT. demeurant à Nouakchott.

Elle a demandé l'immatriculation au livre foncier du cercle du Trarza, d'un immeuble urbain Bâti constituant en un terrain de forme rectangulaire d'une contenance totale de un Ares

Cinquante Centiares (01a 50 ca), situé à ARAFFAT / Wilaya de Nouakchott, connu sous le nom de lots n°347 ILOT SECT.5 EXT Et borné au nord par une rue sans nom au sud par une rue sans nom, à l'Est par une rue sans nom, et à l'ouest par le lot n°346. Ile déclare que ledit immeuble lui appartient en vertu d'un permis d'occuper n°7840/WN/SCU du 03/06/2008, délivré par le wali de Nouakchott et n'est à connaissance, grevé d'aucun droit ou charge réel, actuel ou éventuel autres que ceux-ci après détaillés, savoir:

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, entre les mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire d'un Tribunal de lère înstance de Nouakchott.

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

CONSERVATION DE LA PROPRIETE ET DES DROITS

FONCIERS

Au Livre foncier du cercle du Cercle du Trarza

Suivant réquisition, n°2405 déposée le 13/10/2009. Le Sieur SABAR OULD ABDELLAHI, demeurant à Nouakchott.

Elle a demandé l'immatriculation au livre foncier du cercle du Trarza, d'un immeuble urbain Bâti constituant en un terrain de forme rectangulaire d'une contenance totale de un Ares

Ouatre Vingt Centiares (01a 80 ca), situé à ARAFFAT / Wilava de Nouakchott, connu sous le nom de lots n°1990 ILOT SECT.6 ARAFAT Et borné au nord par 1 LOT N°1998 au sud par le lot n°1992,, à l'Est par une rue sans nom, et à l'ouest par le lot n°1991.

Ile déclare que ledit immeuble lui appartient en vertu d'un permis d'occuper n°2753/WN/SCU du 23/02/1999, délivré par le wali de Nouakchott et n'est à connaissance, grevé d'aucun droit ou charge réel, actuel ou éventuel autres que ceux-ci après détaillés, savoir:

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, entre les mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire d'un Tribunal de 1ère instance de Nouakchott.

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

CONSERVATION DE LA PROPRIETE ET DES DROITS

FONCIERS

Au Livre foncier du cercle du Cercle du Trarza

Suivant réquisition, n°2427 déposée le 24/11/2009. Le Sieur MOHAMED EL KORY OULD AHMED GHADOUR, demeurant à Nouakchott.

Elle a demandé l'immatriculation au livre foncier du cercle du Trarza, d'un immeuble urbain Bâti constituant en un terrain de forme rectangulaire d'une contenance totale de SIX ARES ZERO (06a 00 ca), situé à DAR NAIM / Wilaya de CENTIARES Nouakchott, connu sous le nom de lots n°155et 156 H.33 DAR NAIM Et borné au nord par une rue sans nom à l'Est par le lot n°157 au sud par les lots n°158 et 159, et à l'ouest par une rue sans nom.

Ile déclare que ledit immeuble lui appartient en vertu d'un permis d'occuper n°11081 et 11082 du 07/11/2005, délivré par le wali de Nouakchott et n'est à connaissance, grevé d'aucun droit ou charge réel, actuel ou éventuel autres que ceux-ci après détaillés, savoir:

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, entre les mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire d'un Tribunal de lère înstance de Nouakchott.

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

CONSERVATION DE LA PROPRIETE ET DES DROITS **FONCIERS**

Au Livre foncier du cercle du Cercle du Trarza

Suivant réquisition, n°2431 déposée le 15/12/2009. Le Sieur MOHAMED LEMINE OULD ABDERRAHMANE demeurant à Nouakchott.

Elle a demandé l'immatriculation au livre foncier du cercle du Trarza, d'un immeuble urbain Bâti constituant en un terrain de forme rectangulaire d'une contenance totale de (02a 16 ca). situé à TOUJOUNINE / Wilaya de Nouakchott, connu sous le nom de lot n°150 ilot :1 TOUJOUNINE Et borné au nord par le lot n°153 au sud par le lot n°146, à l'Est par le lot n°151, et à l'ouest par une rue sans nom.

Ile déclare que ledit immeuble lui appartient en vertu d'un permis d'occuper n°6506/WN/SCU du Î1/05/1998, délivré par le wali de Nouakchott et n'est à connaissance, grevé d'aucun droit ou charge réel, actuel ou éventuel autres que ceux-ci après détaillés, savoir:

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, entre les mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire d'un Tribunal de 1ère instance de Nouakchott.

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

CONSERVATION DE LA PROPRIETE ET DES DROITS

FONCIERS

Au Livre foncier du cercle du Cercle du Trarza Suivant réquisition, n°2402 déposée le 06/10/2009. Le sieur: Mohamed Ould Ahmed demeurant à Nouakchott.

Elle a demandé l'immatriculation au livre foncier du cercle du Trarza, d'un immeuble urbain Bâti constituant en un terrain de forme rectangulaire d'une contenance totale de un are cinquante centiares (01a 50 ca), situé à Dar Naim/ Wilaya de Nouakchott, connu sous le nom de lot n°127 Liaison Dar Naim. Et borné au nord par le lot n° 125, au sud par le lot n°129 et, à l'est par une rue ans nom. Et à l'ouest par le lot n° 128. L'intéressé déclare que ledit immeuble lui appartient en vertu d'un permis d'occuper n°11350/WN/SCUÎ du 23/05/2001 délivré par le Wali de Nouakchott, et n'est à connaissance, grevé d'aucun droit ou charge réel, actuel ou éventuel autres que ceux-ci après détaillés, savoir: Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, entre les mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire d'un Tribunal de lère instance de Nouakchott.

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

CONSERVATION DE LA PROPRIETE ET DES DROITS

FONCIERS

Au Livre foncier du cercle du Cercle du Trarza

Suivant réquisition, n°2403 déposée le 06/10/2009. Le sieur: Mohamed Ould Ahmed demeurant à Nouakchott.

Elle a demandé l'immatriculation au livre foncier du cercle du Trarza, d'un immeuble urbain Bâti constituant en un terrain de forme rectangulaire d'une contenance totale de un are cinquante centiares (01a 50 ca), situé à Dar Naim/ Wilaya de Nouakchott, connu sous le nom de lot n°128 Liaison Dar Naim. Et borné au nord par le lot n° 126, au sud par le lot n° 129 et, à

l'est par une rue ans nom. Et à l'ouest par le lot n° 127. L'intéressé déclare que ledit immeuble lui appartient en vertu d'un permis d'occuper n°11351/WN/SCU du 23/05/2001 délivré par le Wali de Nouakchott, et n'est à connaissance, grevé d'aucun droit ou charge réel, actuel ou éventuel autres que ceux-ci après détaillés, savoir:

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, entre les mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire d'un Tribunal de lère instance de Nouakchott.

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

CONSERVATION DE LA PROPRIETE ET DES DROITS

FONCIERS

Au Livre foncier du cercle du Cercle du Trarza Suivant réquisition, n°2404 déposée le 06/10/2009. Le sieur: Mohamed Ould Yahefdou Ould Jemal demeurant à Nouakchott Elle a demandé l'immatriculation au livre foncier du cercle du Trarza, d'un immeuble urbain Bâti constituant en un terrain de forme rectangulaire d'une contenance totale de un are cinquante centiares (03a 00 ca), situé à Dar Naim/ Wilaya de Nouakchott, connu sous le nom de lot n°10 llot H 34 Dar Naim. Et borné au nord par une rue sans nom, au sud par le lot n°9 et, à l'est par le lot n° 12. Et à l'ouest par le lot n° 8. L'intéressé déclare que ledit immeuble lui appartient en vertu d'un permis d'occuper n°3825/WN/SCU du 20/09/2001 délivré par le Wali de Nouakchott, et n'est à connaissance, grevé d'aucun droit ou charge réel, actuel ou éventuel autres que ceux-ci après détaillés, savoir:

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, entre les mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire d'un Tribunal de lère instance de Nouakchott.

AVIS DE BORNAGE

Le 30 Septembre 2009 à 10 heures, 30 mn du matin, Il sera procédé, au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Teyarett/ Wilaya de Nouakchott consistant en un terrain urbain bâti à usage d'habitation , d'une contenance de UN ARE QUATRE VINGT CENTIARES (01a 80ca) connu sous le nom du lot n° 1373 de L'îlot DB TEYARETT et borné au nord par le lot n° 1371, à l'est par le lot n° 1374, au sud par le lot n° 1377, à l'ouest par une rue sans nom.

Dont l'immatriculation a été demandée par le sieur : MOHAMED OULD MAHFOUDH OULD CHEIKHNA CHEIKH SIDY MOHAMED demeurant à Nouakchott

Suivant réquisition du 08/08/2007 N° 2053

Toute personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

LE CONSERVATEUR DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE BORNAGE

Le 30 Septembre 2009 à 10 heures, 30 mn du matin, Il sera procédé, au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Ksar/ Wilaya de Nouakchott consistant en un terrain urbain bâti à usage d'habitation, d'une contenance de UN ARE QUATRE VINGT QUINZE CENTIARES (01a 95ca) connu sous le nom du lot n° 103 A de L'îlot Ksar Ancien. Et borné au nord par une rue sans nom, à l'est par une rue sans nom, au sud par une rue sans nom, à l'ouest par le lot n° 11.

Dont l'immatriculation a été demandée par le sieur : MOHAMED ABDERRAHMANE OULD MOHAMED LEMINE OULD MOULAYE RACHID demeurant à Novakchott.

Suivant réquisition du 10/09/2008 N° 2110

Toute personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

LE CONSERVATEUR DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE BORNAGE

Le 30 Septembre 2009 à 10 heures, 30 mn du matin, Il sera procédé, au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Ksar/ Wilaya de Nouakchott consistant en un terrain urbain bâti à usage d'habitation, d'une contenance de UN ARE QUARANTE TROIS CENTIARES (01a 43ca) connu sous le nom du lot n° 146 A de L'îlot Ksar Ancien. Et borné au nord par le lot n°143 Al, à l'est par le lot n° 146 B, au sud par une rue sans nom, à l'ouest par une rue sans nom.

Dont l'immatriculation a été demandée par le sieur : MOHAMED ABDERRAHMANE OULD MOHAMED LEMINE OULD MOULAYE RACHID demeurant à Novakchott

Suivant réquisition du 10/09/2008 N° 2111

Toute personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir réaulier.

LE CONSERVATEUR DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE BORNAGE

Le 30 Septembre 2009 à 10 heures, 30 mn du matin, Il sera procédé, au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Dar Naim/ Wilaya de Nouakchott consistant en un terrain urbain bâti à usage d'habitation, d'une contenance de UN ARE QUATRE VINGT CENTIARES (01a 80ca) connu sous le nom du lot n° 1750 de L'îlot H. 20 Tenssoueilim. Et borné au nord par le lot n° 1752, à l'est par une rue sans nom, au sud par les lots n° 1747 et 1748, à l'ouest par le lot 1751.

Dont l'immatriculation a été demandée par le sieur : MOHAMED ABDERRAHMANE OULD MOHAMED LEMINE demeurant à Novakchott

Suivant réquisition du 23/09/2008 N° 2193

Toute personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

LE CONSERVATEUR DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE BORNAGE

Le 30 Septembre 2009 à 10 heures, 30 mn du matin, Il sera procédé, au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Arafat/ Wilaya de Nouakchott consistant en un terrain urbain bâti à usage d'habitation, d'une contenance de UN ARE QUATRE VINGT CENTIARES (01a 80ca) connu sous le nom du lot n° 1035 de l'Ilot : Sect. 6 EXT. Et borné au nord par le lot n°1033, à l'est par le lot n° 1036, au sud par une rue sans nom, à l'ouest par une rue sans nom.

Dont l'immatriculation a été demandée par le sieur: ABOUBEKRINE OULD MOHAMED SALEM OULD MOHAMED demeurant à Novakchott.

Suivant réquisition du 23/09/2009 N° 2194.

Toute personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir réaulier.

LE CONSERVATEUR DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE BORNAGE

Le 30 Septembre 2009 à 10 heures, 30 mn du matin, Il sera procédé, au bornage contradictoire d'un immeuble situé à ksar/ Wilaya de Nouakchott consistant en un terrain urbain bâti à usage d'habitation, d'une contenance de DEUX ARES SOIXANTE CENTIARES (02a 60ca) connu sous le nom du lot n° 151 B1 de l'Ilot: Ksar Ancien. Et borné au nord par une rue sans nom, à l'est par une rue sans nom, au sud par le lot B, à l'ouest par le lot A1.

Dont l'immatriculation a été demandée par le sieur: MOHAMED ABDERRAHMANE OULD MOHAMED LEMINE OULD MOULAYE RACHID demeurant à Novakchott.

Suivant réquisition du 23/09/2009 N° 2195.

Toute personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

LE CONSERVATEUR DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE BORNAGE

Le 30 Septembre 2009 à 10 heures, 30 mn du matin, Il sera procédé, au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Arafat/ Wilaya de Nouakchott consistant en un terrain urbain bâti à usage d'habitation, d'une contenance de UN ARE QUATRE VINGT CENTIARES (01a 80ca) connu sous le nom du lot n° 1033 de l'Ilot: Sect. Ancien. Et borné au nord par le lot n° 1031, à l'est par le lot n° 1039, au sud par le lot n° 1035, à l'ouest par une rue sans nom.

Dont l'immatriculation a été demandée par le sieur: ABOUBEKRINE OULD MOHAMED SALEM OULD MOHAMED demeurant à Novakchott.

Suivant réquisition du 23/09/2009 N° 2196.

Toute personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

LE CONSERVATEUR DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE BORNAGE

Le 15 Décembre 2009 à 10 heures, 30 MN DU MATIN, II sera procédé, au bornage contradictoire d'un immeuble situé à ARAFAT/ WILAYA DE NOUAKCHOTT, consistant en un terrain urbain bâti à usage d'habitation d'une contenance de : (02a 40ca) connu sous le nom des lots n° 621 et 622 de l'ilot :SECT.6 EXT ARAFAT et borné au Nord par le lot n°624 et une rue sans nom , à l'Est par le lot n°623 au Sud par une rue sans nom, et à l'Ouest par le lot n°620.

Dont l'immatriculation a été demandée par Mr MOHAMED MAHMOUD 0/ MOUTALY 0/ EMINE, Suivant requisition n° 2335 du 14/07/2009.

Toute personnes intéressées sont invitées à v assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir

LE CONSERVATEUR DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE BORNAGE

Le 15 Septembre 2009 à 10 heures, 30 MN DU MATIN, II sera procédé, au bornage contradictoire d'un immeuble situé à KSAR / WILAYA DU TRARZA, consistant en un terrain urbain bâti à usage d'habitation d'une contenance de : UNA ARE CINO CENTIARES (01 a 05 ca) connu sous le nom du lot n° 138 A1 de l'ilot KSAR ANCIEN. Et borné au Nord par le lot n°138 B1, au Sud par la rue Cheikh Sidiya, à l'Est par la rue Cheikh 0/ Hamouni, et à l'Ouest par le lot n°138 A.

Dont l'immatriculation a été demandée par HEBOUDY OULD MOHAMEDEN, Suivant réquisition n° 2250 du 23/12 /2009.

Toute personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

LE CONSERVATEUR DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE BORNAGE

Le 15 Septembre 2009 à 10 heures, 30 MN DU MATIN, II sera procédé, au bornage contradictoire d'un immeuble situé à TEVRAGH-ZEINA / WILAYA DE NKTT, consistant en un terrain urbain bâti à usage d'habitation d'une contenance de : SIX ARE ZERO CENTIARES (06 a 00ca) connu sous le nom du lot n° 39 de l'ilot EXT. NOT.MOD.F et borné au Nord par le lot n°40, au Sud par une rue sans nom, à l'Est par les lots n°38 et 39, et à l'Ouest par le lot n°41.

Dont l'immatriculation a été demandée par Mr AHMED MAHMOUD O/ MOHAMED SIDINA O/ SID'AHMED, Suivant réquisition n° 2258 du 25/01/2009.

Toute personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

LE CONSERVATEUR DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE BORNAGE

Le 15 Décembre 2009 à 10 heures, 30 MN DU MATIN, II sera procédé, au bornage contradictoire d'un immeuble situé à DAR NAIM/ WILAYA DE NOUAKCHOTT, consistant en un terrain urbain bâti à usage d'habitation d'une contenance de : SIX ARES ZERO CENTIARES (06a 00ca) connu sous le nom du lot n° 150 et 148 de l'ilot H.33 DAR NAIM et borné au Nord par les lots n°145 et 146, à l'Est par le lot n°149 au Sud par le lot n°180, et à l'Ouest par une rue sans nom.

Dont l'immatriculation a été demandée par Mr BABA OULD ABDELLAHI OULD SIDATY, Suivant réquisition n° 2370 du 26/08/2009.

Toute personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

LE CONSERVATEUR DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE BORNAGE

Le 15 Décembre 2009 à 10 heures, 30 MN DU MATIN, II sera procédé, au bornage contradictoire d'un immeuble situé à DAR NAIM/ WILAYA DE NOUAKCHOTT, consistant en un terrain urbain bâti à usage d'habitation d'une contenance de : TROIS ARES ZERO CENTIARES (03a 00ca) connu sous le nom du lot n° 152 de l'ilot H.33 DAR NAIM et borné au Nord par une rue sans nom, à l'Est par le lot n°150 au Sud par le lot n°153, et à l'Ouest par une rue sans nom.

Dont l'immatriculation a été demandée par Mr SID'AHMED OULD ELY OULD ABE, Suivant réquisition n° 2347 du 28/07/2009.

Toute personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

LE CONSERVATEUR DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE BORNAGE

Le 15 Décembre 2009 à 10 heures, 30 MN DU MATIN, II sera procédé, au bornage contradictoire d'un immeuble situé à ARAFAT WILAYA DE NOUAKCHOTT, consistant en un terrain urbain bâti à usage d'habitation d'une contenance de : (01a 80ca) connu sous le nom du lot n° 449 de l'ilot :SECTEUR.4 LAR et borné au Nord par une rue sans nom, à l'Est par le lot n°453, au Sud par le lot n°450, et à l'Ouest par une rue sans nom

Dont l'immatriculation a été demandée par Mr MOHAMED MAHMOUD O/ MOUTALY O/ EMINE Suivant réquisition n° 2336 du 14/07/2009.

Toute personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir

LE CONSERVATEUR DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE BORNAGE

Le 15 Décembre 2009 à 10 heures, 30 MN DU MATIN, Il sera procédé, au bornage contradictoire d'un immeuble situé à RIYAD/ WILAYA DE NOUAKCHOTT, consistant en un terrain urbain bâti à usage d'habitation d'une contenance de : (10a 80ca) connu sous le nom des lots n°490, 491,488,489 et 492 Hot Sect. 10 LAR et borné au Nord par une rue sans nom à l'Est par une rue sans nom, au Sud par une rue sans nom, et à l'Ouest par les lots n°493 et 487

Dont l'immatriculation a été demandée par Mr MOHAMED MAHMOUD 0/ MOUTALY 0/ EMINE, Suivant requisition n° 2337 du 14/07/2009.

Toute personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

LE CONSERVATEUR DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE BORNAGE

Le 15 Décembre 2009 à 10 heures, 30 MN DU MATIN, II sera procédé, au bornage contradictoire d'un immeuble situé à RIYAD/ WILAYA DE NOUAKCHOTT, consistant en un terrain urbain bâti à usage d'habitation d'une contenance de : (03a 60ca) connu sous le nom des lots n° 1 et 3 de l'ilot : l'ére PHASE et borné au Nord par le lot n°5, à l'Est par les lots n°2,3,et 6, au Sud par une rue sans nom, et à l'Ouest par une rue sans nom

Dont l'immatriculation a été demandée par Mr MOHAMED MAHMOUD O/ MOUTALY, Suivant requisition n° 2338 du

Toute personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

LE CONSERVATEUR DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE BORNAGE

Le 30 Novembre 2009 à 10 heures, 30 MN DU MATIN, II sera procédé, au bornage contradictoire d'un immeuble situé à ARAFAT / WILAYA DE NOUAKCHOTT, consistant en un terrain urbain bâti à usage d'habitation d'une contenance de : (Ola 50ca) connu sous le nom du lot n° 605 de l'ilot :SECT.6 ARAFAT et borné au Nord par une place publique,, à l'Est par une rue sans nom, au Sud par le lot n°604, et à l'Ouest par le lot n°606

Dont l'immatriculation a été demandée par Mr ELY OULD DADE Suivant réquisition n° 2363 Bis du 17/08/2009.

Toute personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir

LE CONSERVATEUR DE LA PROPRIETE FONCIERE

ERRATUM

JOURNAL OFFICIEL N° 1199 DU 15 /09/ 2009 AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION AU LIEU DE : Lot n° 816 Ext. Carrefour.

Lire: Lot n° 816 Ext.C Carrefour

Le reste sans changement. LE CONSERVATEUR DE LA PROPRIETE FONCIERE

Récépissé n°443 Portant déclaration d'une Association dénommée: « Association Initiatives pour la Sauvegarde et le Développement Durable des Ressources Agropastorales (ISDDRA)».

Par le présent document, Monsieur Mohamed Ould Maaouiya, Ministre de l'Intérieur délivre, aux personnes désignées ciaprès, le récépissé de déclaration de l'Association citée ci-

Cette association est régie par la loi n°64.098 du 09 Juin 1964 et ses textes modificatifs notamment des lois n° 73.007 du 23 Janvier 1973 et 73.157 du 2 Juillet 1973.

Toute modification apportée au statut de l'association, tout changement intervenu au niveau de son administration ou de sa direction devront être déclarés dans un délai de trois (3) mois au Ministère de l'Intérieur.

Buts de l'Association: Assister les Autorités Administratives à mener leurs Missions.

Durée: Indéterminée Siège: Sociaux

Composition du Bureau Exécutif:

President: Moulay El Arby Ould Moulay El Hassene

Secrétaire Général: Zekeria Ould El Moctar

Trésorière: Zeineb Mint Moulaye.

Récépissé n°0103: DAPLP/SLP Portant déclaration d'une Association dénommée: «Association Coopération Pour L'Autosuffisance Agro-alimentaire du Trarza »

Par le présent document, Monsieur Lemrabott Sidi Mahmoud Ould Cheikh, Ministre de l'Intérieur délivre, aux personnes désignées ci-après, le récépissé de déclaration de l'Association citée ci-dessus.

Cette association est régie par la loi n°64,098 du 09 Juin 1964 et ses textes modificatifs notamment des lois n° 73.007 du 23 Janvier 1973 et 73.157 du 2 Juillet 1973.

Toute modification apportée au statut de l'association, tout changement intervenu au niveau de son administration ou de sa direction devront être déclarés dans un délai de trois (3) mois au Ministère de l'Intérieur.

Buts de l'Association: Assister les Autorités Administratives à mener leurs Missions.

Durée: Indéterminée Siège: Sociaux

Composition du Bureau Exécutif: Président: Salihou M'Bodi

Secrétaire Général: Abdallahi Sarr

Trésorière: Abdel Aziz M'Bodj.

Récépissé n°44 Portant déclaration d'une Association dénommée: « Association Amis de l'Enfance Mauritanienne »

Par le présent document, Monsieur Mohamed Ould Boilil, Ministre de l'Intérieur délivre, aux personnes désignées ciaprès, le récépissé de déclaration de l'Association citée cidessus.

Cette association est régie par la loi n°64.098 du 09 Juin 1964 et ses textes modificatifs notamment des lois n° 73.007 du 23 Janvier 1973 et 73.157 du 2 Juillet 1973.

Toute modification apportée au statut de l'association, tout changement intervenu au niveau de son administration ou de sa direction devront être déclarés dans un délai de trois (3) mois au Ministère de l'Intérieur.

Buts de l'Association: Assister les Autorités Administratives à mener leurs Missions.

Durée: Indéterminée Siège: Sociaux

Composition du Bureau Exécutif: Président: Mohamed Ahid Ould Ahmed Secrétaire Général: Souleimane Gueve Trésorière: Salek Ould Hade Mine.

Avis de Perte

IL est porte à la connaissance du public, la perte du titre foncier n°071 de L'Ilot-Ksar-Ouest du Titre Foncier n°1914 cercle du Trarza, appartenant à Monsieur Boubacar Sega Sylla, domicilier à Nouakchott suivant la déclaration Mr Cheikh Melainine Boubacar Sega né en 1954 à Atar, titulaire de la CNI n°0713090901698575, domicilié à Novakchott, dont il porte la responsabilité sans que le Notaire en confirme ou en infirme le contenu.

LE NOTAIRE MAÎTRE ISHAGH OULD AHMED MISKE

AVIS DIVERS	BIMENSUEL Paraissant les 15 et 30 de chaque mois	ABONNEMENTS ET ACHAT AU NUMERO		
Les annonces sont reçues au service du Journal Officiel L'Administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces.	POUR LES ABONNEMNETS ET ACHATS AU NUMERO S'adresser a la direction de l'Edition du Journal Officiel; BP 188, Nouakchott (Mauritanie). Les achats s'effectuent exclusivement au comptant, par chèque ou virement bancaire compte chèque postal n°391 Nouakchott	Abonnements. un an / Ordinaire		

Edité par la Direction de l'Edition du Journal Officiel PREMIER MINISTERE